



# -50%

dans la limite du plafond annuel

du 07 au 09 mai 2010

## 3 jours - 2 nuits

Car au départ d'Aubevoye  
Hôtel 3\*\*\*  
Demi-pension



# JERSEY

AVEC GAÉAND ASHLING

### HOTEL

Nous vous offrons le charme du patrimoine rural du Jersey combiné à un hébergement moderne. L'hôtel se trouve à proximité d'un réseau de sentiers où vous pourrez vous promener à pied ou en vélo au milieu d'une magnifique campagne.

### JOUR 1

Rendez vous au CE d'Aubevoye. Départ pour Saint Malo en autocar.

Traversée maritime piéton Saint Malo / Jersey.

A votre arrivée à Jersey, transfert à votre hôtel et installation.

Dîner et nuit.

### JOUR 2

Petit-déjeuner anglais

Départ pour un tour de l'île en autocar toute la journée avec un chauffeur francophone.

Vous découvrirez successivement la baie de St Aubin, St Brelade et sa Chapelle du pêcheur, la baie de St Ouen avec le phare de Corbière où l'océan a déchiqueté la côte, le nord avec sa

succession de petits ports de pêche.

Puis vous visiterez le du Château de Mont Orueil, Forteresse médiévale dominant la côte Est et qui a protégé les habitants de l'île à l'époque du Roi Jean au début du XIIIe siècle. Déjeuner au «Living Legend Experience» et spectacle. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

### JOUR 3

Petit-déjeuner anglais

Transfert au «Durrell Conservation Trust» un endroit magnifique où vous rencontrerez des animaux de tous pays.

Retour en ville, temps libre

Transfert du centre ville au port en passant par l'hôtel pour récupérer les bagages  
Traversée maritime piéton Jersey/Saint Malo. Départ en car pour Aubevoye.

## ADULTE : 533 €

\*Enfant de 2 à -12 ans : 426 €

\*Enfant -2 ans : 40 €

## Base 40 pers. minimum

\*1 enfant maxi dans la chambre des parents

Week-end déconseillé  
aux enfants de moins de 6 ans

### CE PRIX COMPREND

- Les transferts autocar Aubevoye / Saint Malo / Aubevoye
- Les traversées maritimes piétons Saint Malo / Jersey / Saint-Malo avec Condor Ferries
- Le transport sur place en autocar selon programme
- L'hébergement en hôtel 3\*\*\* NL UPLANDS, en chambre double
- Les petits déjeuners anglais
- Les dîners pris à l'hôtel
- 1 déjeuner au «Living Legend»
- Les visites mentionnées au programme
- L'assurance assistance / rapatriement

### CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le supplément chambre individuelle : 85 €
- Les déjeuners non prévus au programme
- Les boissons au cours des repas
- Les pourboires au chauffeur et les dépenses personnelles
- L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour

### FORMALITÉS

Pour les ressortissants français : Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité.

## Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :  
**06.11.09**

## LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

### BAREME DES FRAIS D'ANNULATION JERSEY

Plus de 60 jours avant le départ	sans frais
De 60 à 31 jours avant le départ	10%
De 30 à 21 jours avant le départ	25%
De 20 à 8 jours avant le départ	50%
De 07 à 2 jours avant le départ	75%
Moins de 2 jours avant le départ	90%
et non présentation	100%

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

### CASA / RETRAITE

Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

## EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de  $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

### CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

### RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de  $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

### RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de  $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€  
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

### ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

## COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

### 1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

### 2) Points déduits pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

### 3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

## FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : passeport ou CNI en cours de validité pour les adultes et les enfants, visas, vaccins ...

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.